

**Avec la rentrée qui approche à grands pas, chacun va reprendre le cours normal de ses activités. Pour le Conseil Municipal, la priorité sera de mener à bien les travaux prévus avec nos partenaires, entreprises, cabinets d'expertise et autres structures administratives, pour le dernier quadrimestre de l'année en cours. Dans le même temps, les réflexions se poursuivront sur la nouvelle implantation de la mairie, l'aménagement du centre bourg et l'alternative rénovation-remplacement de la salle polyvalente.**

## Attention : l'arrêté préfectoral « sécheresse » de juin est toujours en vigueur

Il est bon de rappeler que le Préfet du Doubs a pris le 23 juin un arrêté plaçant l'ensemble du département du Doubs en niveau alerte 1. Les mesures de restriction résultant de cette décision sont indiquées dans le tableau ci-dessous. **Elles sont en vigueur jusqu'au 23 septembre 2023.**

Elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

Le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par l'arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe pouvant atteindre 1 500 €. En droit pénal français, la contravention de 5ème classe est la catégorie la plus grave des contraventions.

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE										
Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter										
	Arrosage					Nettoyage			Remplissage Vidange	
	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés voir 5	Terrains de golf voir 6	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voiries	Piscines privées de plus de 1m <sup>3</sup>	Piscines ouvertes au public
<b>Alerte</b> <sup>1</sup>										
	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	Pas de restrictions particulières

## La C.C.V.M. recrute plusieurs agents pour ses antennes de Marnay et Lantenne-Vertière

Au total, 7 emplois sont proposés, certains à temps plein, d'autres en temps partiel, sur différents niveaux de qualification : *agent d'animation, agent polyvalent de remplacement, auxiliaire de puériculture, directeur ou directrice de l'établissement d'accueil du jeune enfant.*

Il n'est pas opportun de donner dans cette lettre toutes les indications utiles. Les personnes intéressées pourront les découvrir sur le site internet communal, sur le tableau d'affichage de la mairie ou encore sur demande auprès du secrétariat de mairie. Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires par téléphone au 03 84 31 98 95, ou par mail à l'attention du Président à l'adresse [rh@valmarnaysien.com](mailto:rh@valmarnaysien.com)

**Les prises de postes sont toutes prévues au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

## Tags sur l'abribus communal : appel à témoins

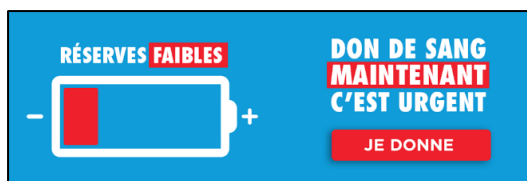


Pour la deuxième fois cette année, l'abribus communal vient d'être tagué. Lors de la première, les auteurs avaient été identifiés et avaient pris leurs responsabilités en remettant le site en ordre à l'amiable, en échange du respect de leur anonymat.

Face à cette deuxième dégradation de l'espace public, **nous invitons les éventuels témoins à signaler à la mairie ce qu'ils auraient pu voir. Comme précédemment, si les auteurs présumés résident à Lavernay, nous les contacterons en vue de leur faire prendre en charge la remise en état du site. Dans cette hypothèse, nous respecterons leur anonymat ainsi que celui des témoins.**

Il est inutile de commenter davantage, chacun appréciera.

## Prochain don du sang à Saint-Vit



Le lundi 18 septembre de 16 h à 20 h, à la salle des fêtes de Saint-Vit, Promenade des Planches.

Service d'appel gratuit au **0800 109 900** pour la prise de rendez-vous.

## Programme de rentrée et de fin d'année des Vire-Tamis. A vos agendas !

Pour les activités habituelles destinées aux enfants (éveil musical, baby gym, multisport, ...), la reprise est fixée au mercredi 13 septembre.

Au programme des trois mois à venir, sont prévus :



*Le samedi 30 septembre, une soirée « années 80 » animée par le groupe ATOUBOUDCHAN composé de 6 musiciens et une chanteuse.*

- *Le dimanche 22 octobre, la fête de la soupe, de la nature et de l'artisanat.*

- *Le vendredi 17 novembre, une soirée accord mets et vins.*

Les informations pratiques relatives à ces événements seront répertoriées sur un document prochainement distribué en boîte aux lettres.

**➡ A compter du lundi 18 septembre, les bureaux de la mairie seront transférés provisoirement dans les locaux de l'ancien périscolaire, place du Breuil. Le même jour, la bibliothèque sera transférée définitivement dans les locaux actuels de la mairie, au niveau - 1.**

**➡ Les personnes ayant demandé des cartes jeunes pourront venir les retirer à la mairie à compter du jeudi 31 août.**